Nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

BAREME HONORAIRES

Agence de Castelnau le Lez - Tarifs applicables au 1er janvier 2025

TRANSACTION - VENTE

Biens vendus pour un montant inférieur à 120 000 euros : rémunération forfaitaire de 6 000 euros TTC

Biens vendus pour un montant compris entre 120 000 euros et 300 000 euros : 5% TTC

Biens vendus pour un montant compris entre 300 001 euros et 500 000 euros : 4,8% TTC

Biens vendus pour un montant supérieur à 500 000 euros : 4,5% TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négocation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : offert**

- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**
  - A la charge du bailleur :
    - 10 euros TTC / M2 en zones dites « tendues »
    - 8 euros TTC / M2 en zones dites « non tendues »
  - A la charge du locataire :
    - 10 euros TTC / M2 en zones dites « tendues »
    - 8 euros TTC / M2 en zones dites « non tendues »

- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**
  - A la charge du bailleur : 3 euros TTC / M2
  - A la charge du locataire : 3 euros TTC / M2

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 7,2% TTC des loyers hors charges.
Garantie Loyers Impayés : 3% TTC des loyers hors charges.
Aide à la déclaration de revenus fonciers : offerte

La gestion est déléguée à la Société Castries Immobilier, SAS au capital de 10 000 euros, siège social Nestenn Castries, 1A Avenue de Sommières, 34160 Castries. Carte Professionnelle N°CPI 34022016000006514. Garanties financières : SOCAF, 26 Avenue de Suffren, 75015 Paris.